

Mis en ligne le : 20/12/22
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 13 décembre 2022

Délibération N° : 2022/12/13/12A

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 16 - votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, TOURBOT, SÉNÉ, MINGANT, CORRE, PÉRON, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : Mmes NOWAK (pouvoir à M. GOALEC), MAUBIAN (pouvoir à Mme SÉNÉ) et MM BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND et GARAUT.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

CONVENTION AVEC EPAL POUR LA GESTION DE L'ALSH

Vu l'avis favorable émis par la commission enfance, jeunesse et aînés émis lors de la réunion du 08 décembre 2022 sur le projet de convention entre EPAL et la commune de Plouédern ;

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la convention avec l'association EPAL arrive à échéance en fin de cette année et qu'il faut donc de se prononcer sur le projet de nouvelle convention qui a été proposé par EPAL pour la gestion de l'ALSH.

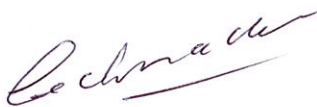
M. Bernard GOALEC présente le projet de nouvelle convention et rappelle les éléments qui ont évolué par rapport à l'ancienne :

- Passage d'une clé de répartition fixe entre les deux communes partenaires à une clé de répartition au réel des effectifs de chaque commune ;
- Réalisation du ménage par les salariés de EPAL ;
- Revalorisation des tarifs au QF qui n'avaient été modifiés depuis 2017 ;
- Ajustement des moyens humains en fonction de la fréquentation et de la prise en charge du ménage ;
- Ajustement du budget prévisionnel en fonction des évolutions évoquées et du contexte économique actuel ;
- Ajustement de la participation de la commune à 124.493,97 € pour le budget prévisionnel de 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer ladite convention avec EPAL.

Le secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC



Le Maire,
Bernard GOALEC

